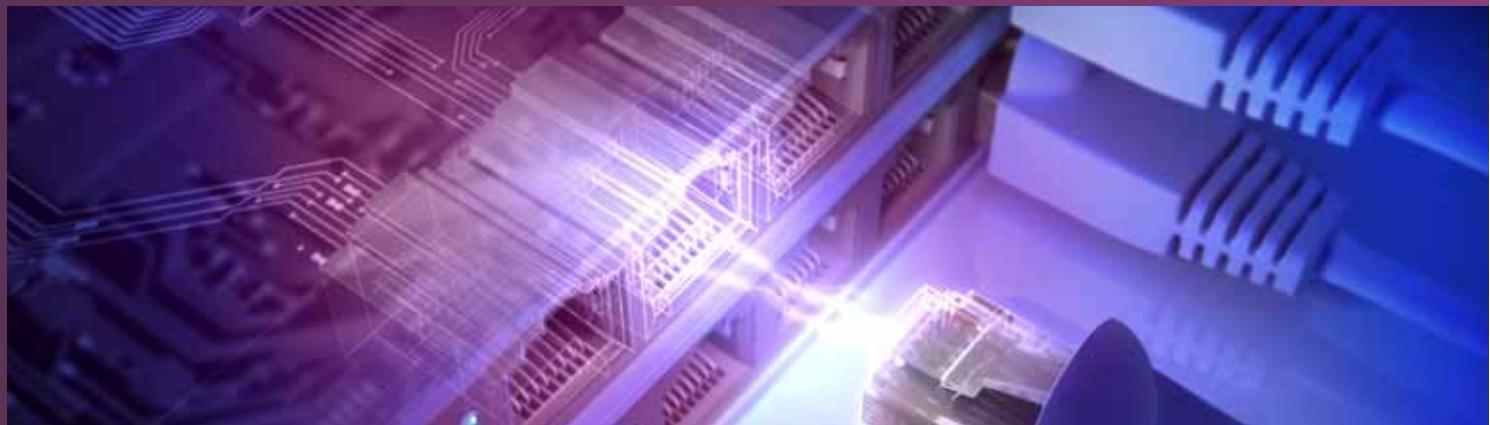


## L'investissement dans les PME



### FCPI OBJECTIF EUROPE



[www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr)

# POURQUOI L'INVESTISSEMENT EN EUROPE ?



Depuis plus de 5 ans, Alto Invest s'est spécialisée dans les investissements en Europe et plus particulièrement en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en Scandinavie et de façon opportuniste dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne...).

Dans ces pays, l'équipe de gestion recherche des sociétés spécialisées dans des services et produits innovants sur des marchés de niche internationaux.

## Royaume-Uni

- Pop. (m) 2013 : 63,4
- Evolution 2013 : 0,5%
- Chômage 2013 : 7,2%
- GDP 2012 : 0,2%
- GDP/capita 2012 (£) : 39 161
- Exports 2013 (£bn) : 475,7
- Ratio du R&D/PIB : 1,8%
- Rang compétitivité 13-14 : 10



## France

- Pop. (m) 2013 : 66,0
- Evolution 2013 : 0,5%
- Chômage 2013: 10,8%
- GDP 2012 : 0%
- GDP/capita 2012 (£) : 41 223
- Exports 2013 (£bn) : 570,1
- Ratio du R&D/PIB : 2,3%
- Rang compétitivité 13-14 : 23



## Allemagne

- Pop. (m) 2013 : 81,1
- Evolution 2013 : -0,2%
- Chômage 2013: 5,1%
- GDP 2012 : 0,9%
- GDP/capita 2012 (£) : 41 865
- Exports 2013 (£bn) : 1493
- Ratio du R&D/PIB : 2,8%
- Rang compétitivité 13-14 : 4



## Suède

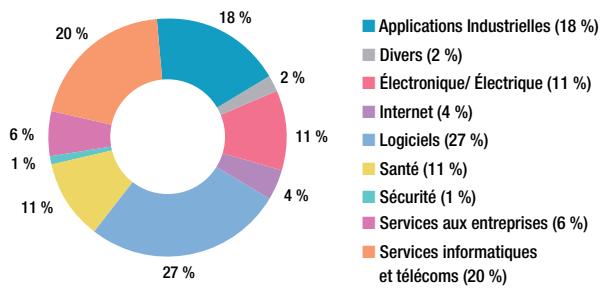
- Pop. (m) 2013 : 9,6
- Evolution 2013 : 0,2%
- Chômage 2013 : 8%
- GDP 2012 : 1%
- GDP/capita 2012 (£) : 54 815
- Exports 2013 (£bn) : 181,5
- Ratio du R&D/PIB : 3,4%
- Rang compétitivité 13-14 : 6



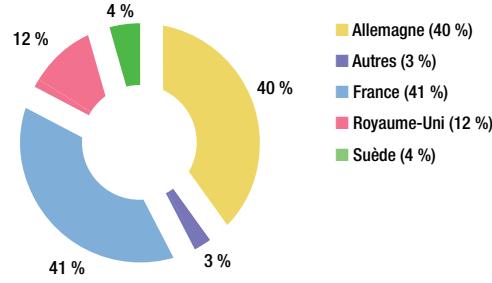
Sources : Eurostats, FMI, CIA World Factbook, WEF, UNDP. Au 31 décembre 2013.

## ► UNE SÉLECTION D'ENTREPRISES INNOVANTES EUROPÉENNES

### RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES INNOVANTES DES FCPI GÉRÉS PAR ALTO INVEST\* AU 30/06/2014



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS INNOVANTS RÉALISÉS PAR ALTO INVEST POUR LES FCPI AGRÉÉS DEPUIS 2010

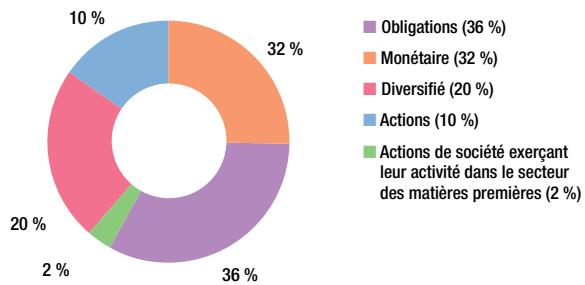


\*calculée sur la base des montants investis par les FCPI.  
Données au 30/06/2014

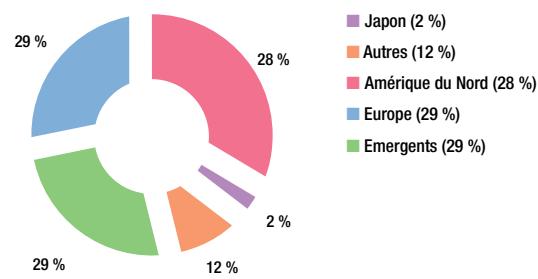
Ces diagrammes ne présagent pas des investissements futurs du fonds.

## ► DES PLACEMENTS FINANCIERS DIVERSIFIÉS NOTAMMENT EN OPCVM

### RÉPARTITION DE LA PARTIE LIBRE PAR CLASSE D'ACTIF (%)\*



### RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE LA PARTIE LIBRE (%)\*

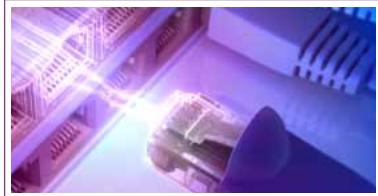


\*calculée sur la base des stocks des fonds d'Alto Invest.  
Données au 30/06/2014

Ces diagrammes ne présagent pas des investissements futurs du fonds.

# FCPI OBJECTIF EUROPE

Code ISIN : FR0012034833



Durée de blocage pendant 5,5 ans, soit jusqu'au 01/07/2020 minimum, et jusqu'à 7,5 ans, soit jusqu'au 01/07/2022, sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds.

70%

Entreprises européennes innovantes

30%

Placements financiers diversifiés notamment en OPCVM  
Monétaires, Obligataires, Actions, Diversifiés, Actions de sociétés exerçant leur activité dans le secteur des matières premières, fonds de fonds alternatifs dans la limite de 10%

J.P.Morgan  
Asset Management

MONETA  
asset management

FRANKLIN TEMPLETON  
INVESTMENTS

M&G  
INVESTMENTS

Schelcher Prince  
Gestion

Exemples de gérants d'OPCVM sélectionnés (ceci ne représentant toutefois aucun engagement du fonds)

LA GESTION PRATIQUÉE PEUT ENTRAÎNER UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

## ► ALTO INVEST, UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSIONNELS DÉDIÉS ET EXPÉRIMENTÉS

- Une équipe d'investissement chevronnée.
- Plus de 27 000 clients privés depuis 2001 et 2 clients institutionnels.
- Près de 340 millions € d'actifs sous gestion et un portefeuille d'environ 120 PME françaises et européennes.
- Primé depuis 2005 au palmarès FCPI/FIP du magazine Gestion de Fortune. Ce classement est établi en fonction de la moyenne du taux de satisfaction exprimée par les conseillers sondés sur différents aspects des gestionnaires et notamment la qualité de la gamme, la qualité commerciale, la qualité du back office et le niveau du commissionnement.

## ► INVESTIR DANS LES PME AVEC LES FONDS GÉRÉS PAR ALTO INVEST : UNE DIVERSIFICATION PATRIMONIALE ET UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE DEMAIN EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'univers d'investissement d'Alto Invest est constitué d'entreprises non cotées ou cotées. Les investissements peuvent être réalisés à tous les stades de développement des entreprises.

Nous accompagnons ces sociétés dans leur développement. L'univers d'investissement du fonds est susceptible d'engendrer des risques spécifiques liés aux titres de sociétés non cotées, notamment l'absence de liquidité immédiate, la valorisation des titres et le risque de perte en capital.

## ► RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU ET EXONÉRATION DES PLUS VALUES À L'ÉCHÉANCE

- **Un avantage fiscal\* tangible dès la souscription :** Réduction d'impôt de 18 % du montant investi (hors droits d'entrée) dans la limite d'un investissement de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune et de 12 000 € pour une personne seule (soit une réduction d'impôt maximale de 2 160 € à 4 320 €).
- **Un avantage fiscal à la sortie :** Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux).

Les avantages fiscaux sont acquis sous condition de blocage de vos avoirs pendant 5,5 ans minimum, soit jusqu'au 01/07/2020 et jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 01/07/2022, sauf cas de rachat anticipé prévus dans le règlement du fonds (décès, invalidité, licenciement).

## ► LES FRAIS DU FCPI COMPRENNENT :

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (tfam) maximaux *	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal *	Dont TFAM distributeur maximal *
DROIT D'ENTRÉE ET DE SORTIE	0,67 %	0,67 %
FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT	3,45 %	1,40 %
FRAIS DE CONSTITUTION	0,07 %	0 %
FRAIS DE FONCTIONNEMENT NON RÉCURRENTS LIÉS À L'ACQUISITION, AU SUIVI ET À LA CÉSSION DES PARTICIPATIONS	0,30 %	0 %
FRAIS DE GESTION INDIRECTS	0,35 %	0 %
TOTAL	4,84 %	2,07 %

\* Calculé sur la base de la durée de vie du fonds, y compris ses éventuelles prorogations

Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le total des frais ne dépassera jamais 10% de l'actif net par an.

\* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de la présente brochure (1<sup>er</sup> septembre 2014).

## ► LES CONDITIONS DU FCPI

■ **Période de souscription :** Jusqu'au 31 décembre 2014 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2014. Le fonds sera ouvert à la souscription jusqu'au 31 décembre 2015 sauf clôture anticipée des souscriptions sur décision de la société de gestion

■ **Valeur de la part :** 100 €

■ **Minimum de souscription :** 15 parts

■ **Valorisation :** Semestrielle

■ **Rachat :** Les porteurs de parts ne pourront pas demander le rachat de leurs parts par le Fonds avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, sauf en cas d'événements exceptionnels (licenciement, décès, invalidité)

■ **Dépositaire :** Société Générale

■ **Durées de blocage :** Pendant 5,5 ans, soit jusqu'au 01/07/2020 et jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 01/07/2022, sauf cas légaux (licenciement, invalidité, décès)

## ► LA SITUATION DES FCPI PRÉCÉDENTS GÉRÉS PAR ALTO INVEST, RELATIVE AU QUOTA D'INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES EST LA SUIVANTE :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2014	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
Alto Innovation 4	2005	N/A en préliquidation	31 décembre 2007
Alto Innovation 5	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008
Alto Innovation 6	2007	60,29 %	31 décembre 2009
FCPI Innovation Durable	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009
FCPI Fortune Alto	2008	74,47 %	30 avril 2011
Alto Innovation 7	2008	60,28 %	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	61,77 %	31 décembre 2010
Fortune Alto Innovation 2	2009	77,07 %	31 décembre 2010
Alto Innovation 8	2009	62,20 %	17 novembre 2011
FCPI Europe Alto	2009	64,83 %	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	64,65 %	21 décembre 2011
Alto Innovation 9	2010	62,38 %	31 octobre 2012
FCPI Europe Alto 2	2010	61,85 %	31 octobre 2012
FCPI Fortune Alto Innovation 3	2011	82,01 %	30 avril 2013
Alto Innovation 10	2011	62,82 %	31 octobre 2013
FCPI Europe Alto Innovation	2011	63,60 %	31 octobre 2013
Fortune Alto 2012	2012	100 %	30 avril 2014
Alto Innovation 2012	2012	61,65 %	31 octobre 2014
FCPI Europe Leaders	2012	61,30 %	31 octobre 2014
Fortune Europe 2013	2013	10,50 %	31 décembre 2015
FCPI Europe Alto Innovation 2013	2013	3,81 %	30 juin 2016
Fortune Europe 2014	2014	0%	30 septembre 2017

### Avertissement :

La Souscription des Parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le Prospectus du Fonds. La définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/securitiesregs.htm> (à jour au 12 décembre 2012). La traduction non officielle française est disponible sur notre site [www.altoinvest.com](http://www.altoinvest.com).

## Qu'est ce qu'un FCPI ?

Un FCPI est un Fonds Commun de Placement à Risques investi à 70 % minimum dans des entreprises innovantes, en contrepartie d'un risque en capital. Le solde de 30 % maximum est constitué de placements financiers diversifiés dans les grandes classes d'actifs.

### La transparence dans la gestion

Une lettre d'information trimestrielle présente l'évolution du fonds (situation des investissements, nouvelles participations) pendant toute sa durée de vie.

## AVERTISSEMENTS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

### ► FCPI

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5,5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds communs de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risque» du document d'information clé pour l'investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détienerez et de votre situation individuelle.

Coordonnées de votre conseiller :